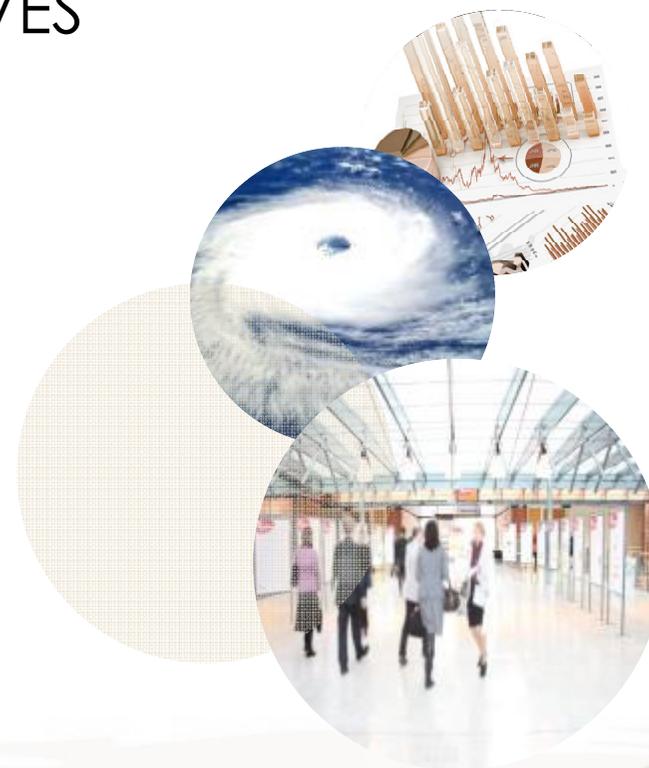




TRAVAUX ET PERSPECTIVES

APREF

SYNTHÈSE 10 ANS



CONFÉRENCE DE PRESSE

Jeudi 9 juillet 2015

SYNTHÈSE 10 ANS

INTRODUCTION

1. RISQUES NATURELS
2. RISQUES CORPORELS
3. RISQUES MÉDICAUX
4. RISQUES AGRICOLES
5. RISQUES POLITIQUES
6. RISQUES TECHNOLOGIQUES
7. RISQUES BIOMÉTRIQUES
8. RISQUES JURIDIQUES
9. RISQUES FINANCIERS
10. RISQUES MAJEURS DE MARCHÉ

CONCLUSION : RISQUES & PLACE

APREF 10 ANS

AU COEUR DES GRANDS ENJEUX MACRO-ÉCONOMIQUES

- Rassemblant depuis 2005 la quasi-totalité des réassureurs français et étrangers actifs en France, ainsi que des assureurs, grandes entreprises, courtiers et consultants, l'APREF participe par ses nombreux travaux à l'analyse des risques majeurs marché sur le plan macro-économique, en assurance et en réassurance.
- L'APREF se positionne en interlocuteur constructif, force d'analyse et de proposition auprès des acteurs de l'économie : Assurés, Assureurs, Pouvoirs Publics et adapte régulièrement ses analyses intégrant les évolutions sociétales, environnementales, législatives.
- L'APREF contribue à l'élaboration et l'amélioration de solutions de marché enrichies de l'expérience internationale de ses membres.

***L'APREF s'engage pour le développement de l'assurabilité des risques,
une couverture plus large des assurés et la création de valeur
pour le marché.***

I. RISQUES NATURELS

ÉVÉNEMENTS NATURELS

- La complexité, la sévérité croissante des événements naturels, l'émergence de nouveaux phénomènes météorologiques complexes à définir dans le temps et l'espace nous obligent constamment à repenser l'adéquation de l'étendue et du format des couvertures de réassurance à l'évolution des risques.
- Ainsi en 2014, l'APREF, dans une note pédagogique, a souligné l'importance de mieux définir les événements naturels, analysant les mérites et limites de notions telles que causalité, temporalité, ...

CATASTROPHES NATURELLES

- L'APREF contribue aux travaux sur l'évolution du régime Cat Nat (loi juillet 1982). Elle propose dans une note publiée en 2011 dans la Lettre de l'APREF une meilleure prévention, une adaptation des tarifs en fonction des risques et l'instauration d'un partenariat public-privé visant à utiliser les capacités disponibles sur les marchés.

II. RISQUES CORPORELS

VERS UN DROIT DE L'INDEMNISATION

- On constate depuis plus de 30 ans une aggravation constante et non maîtrisée de la charge sinistres supportée pour les sinistres graves par les assureurs et les réassureurs (voir notes Apref de 2008 et 2013 en particulier).
- Si le droit **à** indemnisation a été organisé par la loi de 1985, le droit **de** l'indemnisation reste à créer. Il manque aussi des outils d'appréciation partagés par la chaîne des acteurs de l'indemnisation, qui permettraient une indemnisation raisonnable et équitable des victimes.
- L'APREF est engagée aux côtés de l'AFA pour limiter les conséquences préjudiciables de la forte insécurité juridique et développer des solutions d'indemnisation justes et pérennes des victimes (principe de la réparation intégrale).

III. RISQUES MÉDICAUX

RC MÉDICALE

- Les dérives jurisprudentielles ont aggravé la volatilité et provoqué une dérive de la sinistralité engendrant une forte contraction de la capacité en assurance et en réassurance.
- Afin de restaurer l'assurabilité et la ré-assurabilité, l'APREF a conduit une analyse technique très approfondie sur les évolutions et problématiques de la branche Responsabilité Médicale dans une note de 2011.
- Cette note a servi en 2011 de base aux auditions Apref avec Gilles Johanet, en charge de deux rapports interministériels sur l'assurance RC médicale. Plusieurs de ces recommandations de l'APREF ont été reprises par ces documents et ont trouvé une issue législative.

IV. RISQUES AGRICOLES

ASSURANCE MULTI-PÉRILS MULTI-RÉCOLTES

- Depuis la commercialisation dès 2005 de ces produits subventionnés destinés à protéger les cultures des différents périls naturels, l'APREF n'a cessé d'accompagner les assureurs et participe activement aux réflexions lancées par le gouvernement pour obtenir une mutualisation optimale, facteur essentiel de pérennité du système.
- S'appuyant sur son expérience internationale, l'APREF a contribué à préciser, dans une note de 2014, le calibrage possible pour garantir l'équilibre économique des produits et a présenté les capacités de réassurance disponibles pour favoriser le développement du marché.

OGM

- Suite à différents projets de réglementation, l'APREF a analysé le développement des cultures OGM et ses conséquences en matière de responsabilité et de (ré)assurabilité dans une note de 2008.

V. RISQUES POLITIQUES

GRÈVES, ÉMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES

- La jurisprudence accompagne le désengagement de l'Etat de ces risques et menace de faire peser sur les assureurs et les réassureurs des évènements qui relèvent de ses missions régaliennes.
- L'APREF recommande une évolution du régime de responsabilité de l'Etat lors des émeutes et mouvements populaires extrêmes, visant à élargir et définir les possibilités de recours des victimes, de leurs assureurs, adaptées aux formes les plus récentes de ce type d'évènements (voir note publiée dans Lettre APREF de 2013).

TERRORISME

- Les réassureurs à travers l'ARF ont joué un rôle déterminant dans la création du pool GAREAT en 2001. L'APREF l'accompagne dans son développement et ses évolutions.
- Dans son livre blanc sur le terrorisme en France, publié en 2012, l'APREF préconise une couverture unique globale toute branches et tous assurés calibrée aux enjeux de l'hyper-terrorisme.

VI. RISQUES TECHNOLOGIQUES

CONFLAGRATION

- Des événements comme l'explosion d'AZF en 2001 ont révélé l'effet dévastateur d'une catastrophe industrielle et les limites de leur modélisation.
- L'APREF a publié en 2010 une note technique sur les couvertures, leur périmètre et des scénarios de conflagration. Elle a recommandé un aménagement des couvertures assurance et réassurance.

RISQUE NUCLÉAIRE

- La transposition au 1^{er} janvier 2016 du protocole amendant la convention de Paris introduit des changements significatifs des conditions de couverture d'assurance RC des exploitants nucléaires (montants et périmètre).
- L'APREF, dans sa note de 2014, a analysé les conditions de transposition et a suggéré des solutions de couverture par le marché de la réassurance.

VII. RISQUES BIOMÉTRIQUES

DÉPENDANCE

- Une réforme de cette branche a été envisagée par les pouvoirs publics à partir de 2009. Les réassureurs sont des acteurs clés du marché (expertise, conseil, plus de 50% des engagements totaux de financement).
- En 2011 une note Apref a proposé la standardisation, l'extension et l'amélioration des couvertures assurance, ainsi qu'un comparatif européen et international.

DROIT À L'OUBLI (CRÉDIT EMPRUNTEUR)

- Les négociations menées par le gouvernement, les assureurs et les associations de malades ont conduit à l'application sous certaines conditions d'un droit à l'oubli pour certaines pathologies (cancers).
- L'Apref a participé activement aux études menées conjointement avec l'AFA et les pouvoirs publics.

VIII. RISQUES JURIDIQUES

SANCTIONS

- Face au développement des mesures d'embargo et de sanctions internationales, s'inscrivant dans une démarche pédagogique, l'APREF a contribué à la prise de conscience par tous les acteurs du marché des contraintes et étendues de mesures. Elle a publié une note en 2012, remise à jour en 2014, et organisé une table ronde visant à sensibiliser les différents acteurs à ce risque d'origine internationale.

ACTIONS DE GROUPE

- L'APREF a suivi avec une attention particulière l'introduction des actions de groupe en France. Elle a produit plusieurs notes, tout d'abord lors de la Loi Hamon (2014) dans le domaine de la consommation et de la concurrence, puis sur le projet de Loi Santé (2014).
- Avec l'AFA, elle met en garde les pouvoirs publics contre les risques que ferait peser une rétroactivité, une extension des actions de groupe à de nouveaux domaines, et prône le recours à la médiation comme préalable à l'action judiciaire.

IX. RISQUES FINANCIERS

SOLVABILITÉ 2 ET TRANSPOSITION

- Des discussions techniques ont eu lieu depuis 5 ans avec les pouvoirs publics sur la prise en compte de la réassurance.
- L'APREF a produit en 2013 une note technique en coordination avec le RAB (Association européenne des réassureurs) pour faire des propositions d'amélioration sur la prise en compte de la Réassurance dans les textes européens et sur l'adaptation de certains paramètres (mortalité) et, avec la FFSA, a alerté les pouvoirs publics et la Commission Européenne.
- Elle a discuté activement avec les pouvoirs publics des conditions de la transposition, en soulignant les spécificités d'une activité entre professionnels largement orientée sur l'international (transferts de portefeuille, réassurance finite, respect de l'esprit de la Directive en ce qui concerne les investissements, ...).

X. RISQUES MAJEURS DE MARCHÉ

PLACE DE L'ETAT

- Elle est particulière dans les risques majeurs en France à cause de la spécificité des nombreuses assurances obligatoires, régimes spécifiques et surtout par son rôle de réassureur de dernier recours. Son action est clef dans les sujets concernant la gestion, la prévention et la couverture des risques majeurs.
- Ses fonctions régaliennes de régulation et législation lui permettent de peser sur la prévention et l'incitation à la sensibilisation et à la gestion des risques majeurs. Une fonction centrale de **Risk Manager Pays** apparait fondamentale pour offrir une perspective globale et permettre les meilleures actions.

PARTENARIATS MARCHÉ

- Les Partenariats Public Privé (PPP) sont indispensables en assurance et doivent être modernisés pour s'adapter à l'évolution des risques majeurs en France.

CONCLUSION

RISQUES ET PLACE DE PARIS

LA PLACE D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE DE PARIS POURRAIT SE SPÉCIALISER SUR LA GESTION DES RISQUES MAJEURS MARCHÉ :

- Stratégique : vision transversale des risques majeurs et optimisation des Partenariats Public Privé.
- Vision transversale de l'assurabilité et des risques, axée sur le risk management et la prevention.
- Développement de la réassurance, des captives et du run off pour une place au service du financement des risques majeurs (recommandations de l'APREF dans le cadre du projet place financière de Paris) .